



## **DECISION N° 2022 / CHS / DRH / ST**

portant DELEGATION de SIGNATURE de la Directrice Générale  
à Monsieur Sébastien TESSIER, Chef du service Paie et Administration du Personnel

-----

### **La Directrice Générale de Paris Habitat - OPH**

Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2022-02 du Conseil d'Administration du 17 février 2022 portant nomination de Madame Cécile BELARD du PLANTYS à la fonction de Directrice Générale à compter du 17 mai 2022,

Vu la délibération n°2022-13 du Conseil d'Administration du 31 mars 2022 autorisant Madame Cécile BELARD du PLANTYS à déléguer sa signature aux membres du personnel de l'Office,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Marie GODARD LE BEUX, Directrice Générale Adjointe Innovation, Ressources, en charge des ressources humaines et des conditions de travail, des usages numériques, de la logistique, de la protection des données et du système d'information, des projets transverses, de la transformation, de la RSE et de la qualité,

Vu la délégation de signature de la Directrice Générale à Madame Armelle LE GRAND, Directrice des Ressources Humaines et des Conditions de Travail,

Vu les fonctions exercées par Monsieur Sébastien TESSIER, Chef de service en charge de la Paie et de l'Administration du Personnel,

### **DECIDE**

**Article 1** : Monsieur Sébastien TESSIER, est autorisé à signer, au nom de la Directrice générale, dans son domaine de compétence, les pièces suivantes :

#### **A. GESTION DU PERSONNEL DE L'ENSEMBLE DE L'OFFICE**

- La délivrance d'attestations, certificats de chômage concernant les collaborateurs de toutes catégories de l'Office.

#### **B. MUTUELLES ET ORGANISMES DE RETRAITE PREVOYANCE**

La signature, les déclarations, attestations, certificats, actes, notes destinés à ces organismes.

#### **C. EN MATIERE FINANCIERE**

**1. Procédure de dépenses**

La délivrance du bon à payer pour toutes dépenses (dont opposition sur salaire) pour l'activité des Services chapeautés et de la direction inférieures à 5 000€ HT.

Les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT émis dans le cadre des marchés à bons de commande et de leurs avenants et, le cas échéant, après signature de l'ordre de service de démarrage, y compris sur nomenclature.

La liquidation des rémunérations du personnel de l'Office et des charges sociales correspondantes, conformément à la réglementation en vigueur et aux décisions prises par la Directrice Générale (et notamment les acomptes sur salaires).

Article 2 : La présente délégation a été consentie au regard des compétences techniques, juridiques et professionnelles de Monsieur Sébastien TESSIER, en raison des moyens et des ressources à sa disposition, ainsi que de l'autorité et de l'autonomie dont il dispose pour l'exécution de sa mission.

**Monsieur Sébastien TESSIER** s'engage à veiller au respect et à l'application rigoureuse des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à exercer un contrôle des tâches effectuées par les salariés placés sous son contrôle.

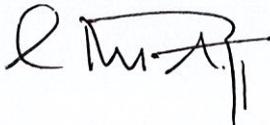
S'il apparaissait à **Monsieur Sébastien TESSIER** que dans certaines circonstances, des moyens supplémentaires lui sont nécessaires, il devra en aviser sans délai **Madame Armelle LE GRAND**, afin que ces moyens soient mis, autant que faire se peut, à sa disposition.

Article 3 : Monsieur Sébastien TESSIER rendra compte des actes signés par lui-même à **Madame Armelle LE GRAND**, qui en rendra elle-même compte à la Directrice Générale Adjointe Innovation, Ressources.

Article 4 : La présente délégation prend effet à compter de sa publication ou affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 17 MAI 2022

Le Délégant  
Cécile BELARD du PLANTYS  
Directrice Générale



Le Déléataire  
Monsieur Sébastien TESSIER  
Chef du service en charge de la paie et de  
l'administration du personnel

